



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Pour le développement de la vie
associative en soutenant la formation
des bénévoles et les expérimentations

FDVA : une enveloppe financière....

- du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'engagement sur le programme « jeunesse et vie associative » ;
- d'avoirs issus des comptes bancaires inactifs et des contrats d'assurance vie en déshérence.

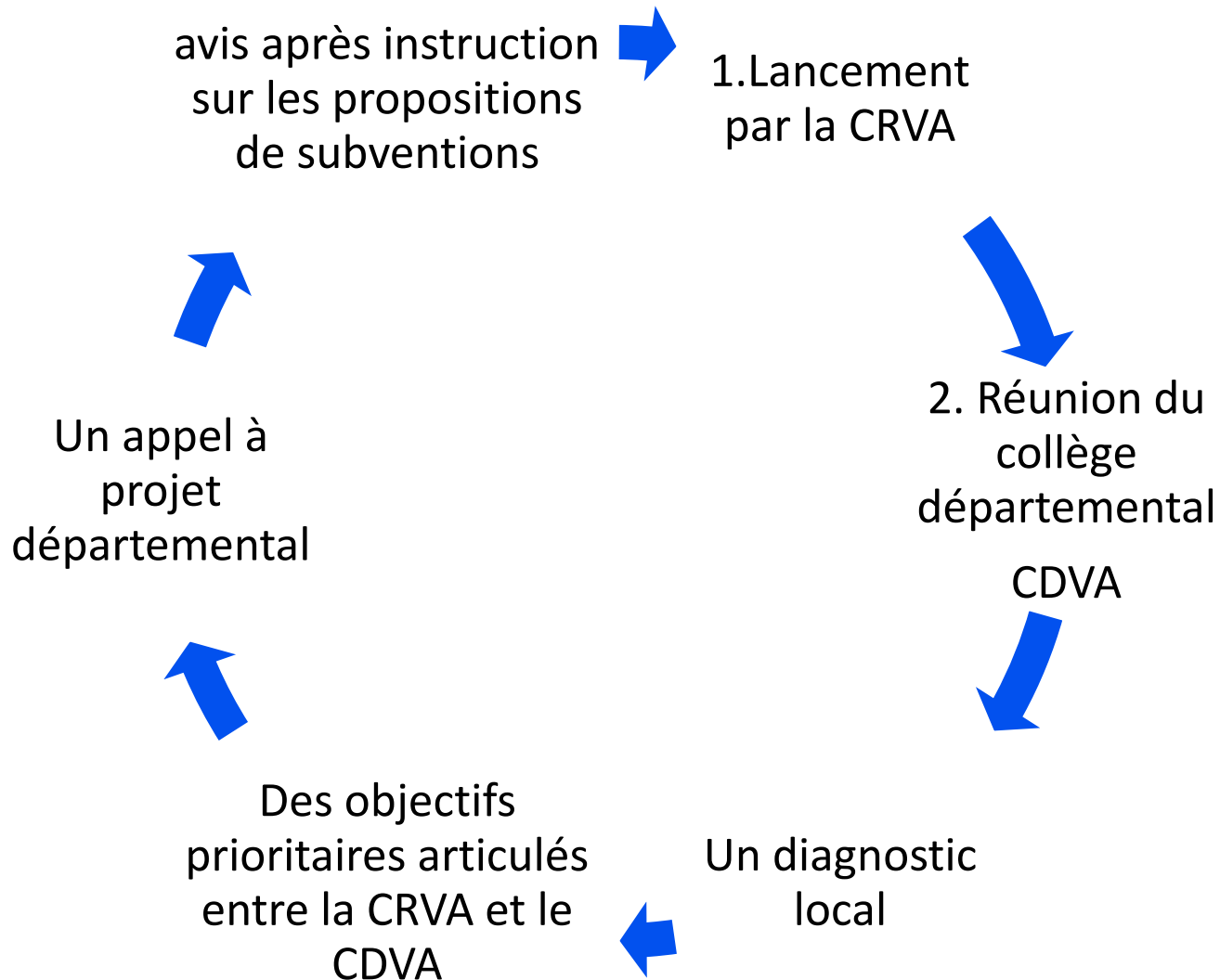
Le FDVA finance

La formation des bénévoles (*compétence de la CRVA*)

Le fonctionnement associatif

La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités à caractère innovant

Le rôle des instances FDVA



Composition du CDVA

sous la présidence de Monsieur le Préfet
organisée par le SDJES de la DSDEN des AHP

Un collège de collectivité

Conseil départemental
des AHP *(qui siège aussi à la CRVA)*

Pour les associations des
maires et des maires
ruraux :

- M. le maire de Puimoisson
- M. l'adjoint au maire de Digne les Bains
- M. l'adjoint au maire de Simiane la Rotonde

Un collège associatif

Pour le Mouvement associatif
l'association départementale
des Francas *(qui siège aussi à la
CRVA)*

Centre social La Marelle à
CASA

Am'api à Manosque

Atelier partagé à Digne et à
Manosque

Un collège de parlementaire

Monsieur le Sénateur

Monsieur le Député de la
1^{ère} circonscription

Monsieur le Député de la
2^{ème} circonscription

Enjeux

- Transmettre les fonctions d'administrateurs,
- Faire évoluer les modèles de démocratie associative,
- Maintenir la diversité associative,
- Partager une culture de la vie associative,
- Favoriser l'expérimentation associative par le recours à la subvention,
- Questionner les modèles économiques des associations au regard des enjeux de société.

Peuvent demander une **subvention FDVA 2**,
toutes les associations, y compris par dérogation, les
associations sportives...si elle garantissent

un fonctionnement démocratique

L'accès du plus grand nombre à
l'association et aux instances.
Prédominance des membres élus sur les
membres de droit.
Réunion régulière des instances.
Modalités de prise des décisions
clairement énoncées.
Des comptes rendus d'activité
communiqués.

une gestion transparente, respectueuse de tous

Tenir une comptabilité par exercice
avec
un compte de résultat,
un bilan (photographie du
patrimoine),
un budget prévisionnel en équilibre,
Présenté et validé par les instances
*Eventuellement modalités de suivi des
comptes prévues dans les statuts ou RI*
Gestion désintéressée

un impact local et une dynamique bénévole

Un projet tourné vers l'intérêt
général.
Un accès non réservé à un cercle
restreint.
Des bénévoles et/ou adhérents
identifiés.

Les associations non éligibles

- **les associations représentant un secteur professionnel** comme le sont les syndicats professionnels régis par le code du travail **ou un cercle restreint**.
- **les associations dites « para-administratives »** : sont considérées comme telles, les associations dont les ressources budgétaires sont constituées pour l'essentiel de fonds publics, (dans une proportion « atteignant ou dépassant fréquemment 75% du total des ressources de l'association, sans préjudice d'autres financements publics éventuels, collectivités locales, Union européenne... ») ou qui ne disposent pas d'une autonomie réelle de gestion par rapport à la collectivité qui les subventionne ».

Et depuis le 1^{er} janvier 2022, elles doivent respecter et faire respecter

le contrat d'engagement républicain

N°1 : RESPECT DES
LOIS DE LA
RÉPUBLIQUE

No 2: LIBERTÉ DE
CONSCIENCE

No 3: LIBERTÉ DES
MEMBRES DE
L'ASSOCIATION

No 4: ÉGALITÉ ET
NON-
DISCRIMINATION

5: FRATERNITÉ ET
PREVENTION DE LA
VIOLENCE

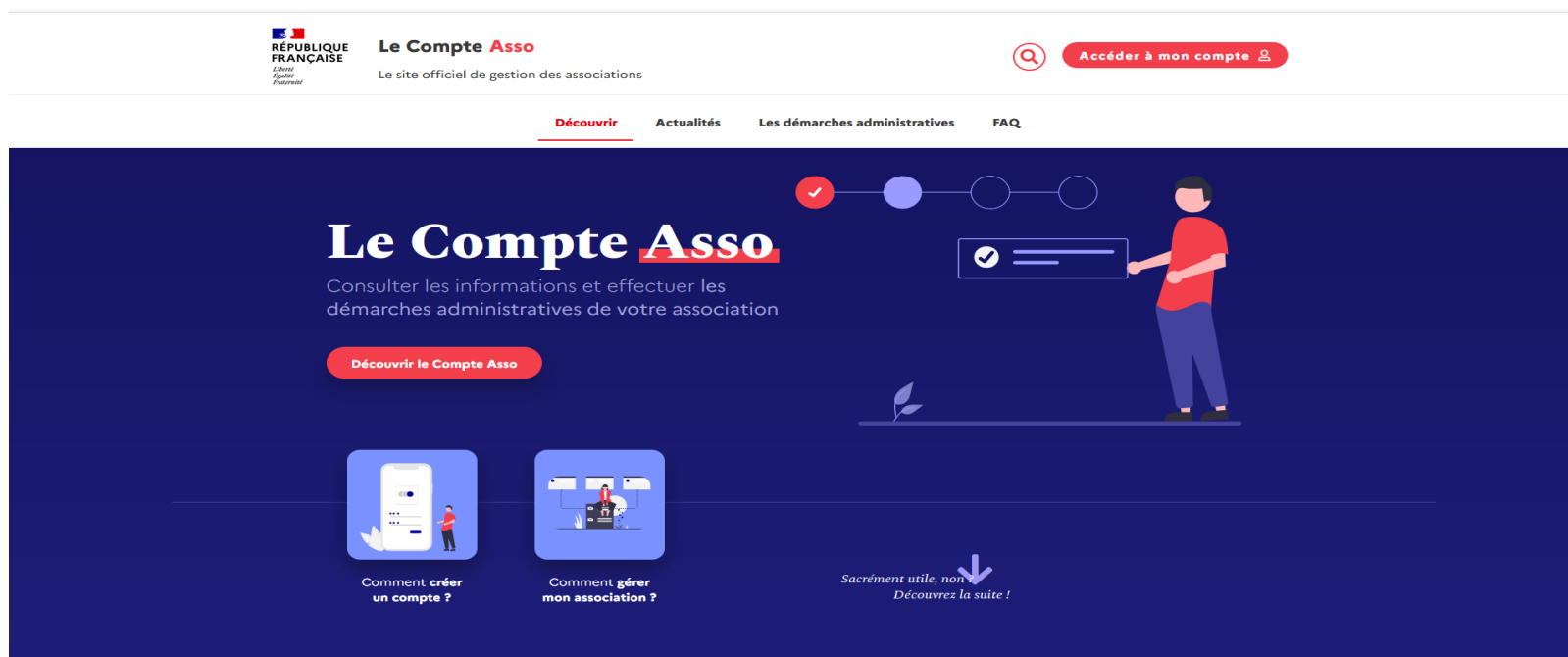
No 6: RESPECT DE LA
DIGNITÉ DE LA
PERSONNE HUMAINE

No 7: RESPECT DES
SYMBOLES DE LA
RÉPUBLIQUE

Comment déposer le dossier

Via le compte asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



The logo for FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) features the acronym 'FDVA' in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the text is a thin vertical blue line.

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Formation des bénévoles

869 DD04 - FDVA – Formation des bénévoles

3675 DD04 - FDVA – Formation des bénévoles pluriannuelle

Formation des bénévoles

- Pour développer les compétences des bénévoles dans le but de renforcer l'objet et le projet associatif ;

Ne sont pas éligibles, les formations à caractère individuel, les réunions statutaires et les activités relevant du fonctionnement courant...

N'est pas accessible aux association sportives

Formation des bénévoles

- Au moins 12 bénévoles et au maximum 25 (impliqués dans l'association) ;
- Une session au moins 3h ;
- Session d'initiation 2 jours maximum ;
- Session d'approfondissement 5 jours maximum ;
- Base maximale de 500 € par jour

Critères de priorité FB

- **Les formations transversales du CRIB ;**
- Les projets ouverts vers le plus grand nombre ;
- La construction et l'impact attendus ;
- La singularité du projet.

Formations de bénévoles pluriannuelles (code 3675):

Pour l'accompagnement des porteurs de projet associatif, notamment dans le cadre [Guid'asso](#)

Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative (ou Délégué Régional le cas échéant), après avis du comité stratégique départemental (ou régional) ➔ signature d'une charte et d'une convention

4 missions complémentaires pour appuyer les associations ➔ **4 labels Guid'Asso**



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.

Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement



Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Fonctionnement

code 867 DD04 - FDVA - Fonctionnement

Fonctionnement

1. Le fonctionnement global d'une association (les petites associations avec **2ETP** (**hors saisonniers**) max - sauf pour les CRIB- et/ou pas ou peu financées par les institutions),

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

Les critères de priorités Fct

- Priorité 1 : association pas ou peu employeuse et pas ou peu financée
(- 40% de financement public);
- Priorité 2 : association pas ou peu employeuse ou pas ou peu financée ;
- Priorité 3 : association employeuse et/ou financée par les pouvoirs publics.

Remplir le dossier

Dépenses de
fonctionnement

Liste des
postes de
dépenses où
utiliser la
subvention

Projet n° 6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

- **Ajouter en pièce à joindre tout le calendrier des actions prévisionnelles de l'année**

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Projet innovant

code 868 DD04 - FDVA - Projet innovant

FDVA Projet innovant

•Un projet pour développer une stratégie liée :

- au fonctionnement
- à l'organisation
- au territoire
- au champ d'action
- au partenariat
- aux publics
- ;

•et qui doit renforcer :

- l'objet associatif ;
- l'implication des bénévoles, adhérents, publics ;
- l'articulation entre bénévoles et salariés le cas échéant ;

Thématiques prioritaires des PI

- La **transmission** des fonctions d'administrateurs et les expérimentations des modèles de démocratie associative,
- La réflexion, la mise en place ou la transmission de pratiques écoresponsables ou de prise en compte des **enjeux environnementaux** ;
- La mise en place de **dialogue structuré** avec la jeunesse ;
- L'encouragement ou la valorisation de toutes les formes d'**engagement**, notamment pour les jeunes ;

Thématiques prioritaires des PI

- L'expérimentation de toutes les formes d'**inclusion** dans le fonctionnement associatif dans la durée.
- La prise en compte dans les organisations des questions de respect et d'**égalité de genre**.
- La valorisation du **rôle des associations** dans l'animation, le vivre ensemble et les services rendus favorisant l'attractivité locale, notamment dans les villages.

Financement d'un projet ou d'une étape d'un projet

Un état des lieux



Un diagnostic avec des objectifs qui impacte l'association



Un plan d'action caractérisé par un argumentaire sur les innovations ciblées

Financement d'un projet ou d'une étape d'un projet

Des partenaires et des co-financiers



Une méthodologie d'évaluation et des perspectives



Une stratégie d'essaimage

Descriptif attendu pour un Projet innovant

- Un projet doit avoir un nom (qui indique le sens, la direction).
- L'association doit développer **8 points** dans son descriptif :
 - un argumentaire** sur l'innovation ;
 - un état des lieux** ;
 - un diagnostic** (*quelle est la problématique auquel le projet va répondre ?*) ;
 - un plan d'action** (*stratégique*) avec des objectifs, un déroulé, un planning et des étapes, des perspectives ;
 - les impacts attendus** (*pour l'association puis en lien avec le sujet du projet*) ;
 - une méthodologie d'évaluation** (*en lien avec les objectifs et les impacts attendus*) ;
 - les modalités de diffusion, d'essaimage**, de transmission (*l'association doit expliquer comment cette expérience va pouvoir être transmise pour nourrir d'autres projets...*) ;
 - un budget cohérent** qui identifient les partenariats et les cofinancements (*obligatoires dans le projet*).

Critères de priorités PI

Priorité 1 : les dossiers qui développent **les 8 points attendus** dans le descriptif du projet.

Priorité 2 : les dossiers qui développent un argumentaire sur l'innovation, un état des lieux et des objectifs avec un plan d'action, des partenaires et des co-financements.

Priorité 3 : les dossiers qui développent un argumentaire sur l'innovation mais qui reste au stade de l'idée.

Attention du CDVA 04

- aux projets de co-construction ou de coopération,
- aux projets qui invitent à réfléchir sur les modes de prises de décision, de répartitions des tâches, d'organisation de la gouvernance, de renouvellement des administrateurs.

Où se renseigner ?

- Sur le site de la DSDEN 04

<https://www.ac-aix-marseille.fr/jeunesse-sports-et-vie-associative-dans-les-alpes-de-haute-provence-122441> **Auprès**

- **Contact : Sandrine CORRIOL, DDVA**

04 92 30 37 76 ou 06 35 47 11 99

ce.sdjes-fdva@ac-aix-marseille.fr

- **Contact : CRIB de la Ligue de l'enseignement**

crva@laligue-alpesdusud.org - 04.92.30.91.06

- **Des membres de la commission départementale**



FDVA régional

- Pour des associations implantées dans au moins deux départements (fonctionnement - *code 2505*) ;
- Pour des projets qui se déroulent sur au moins deux départements (projet innovant – *code 2506* ou formation des bénévoles - *code 30 ou 3273*)

- Contact :

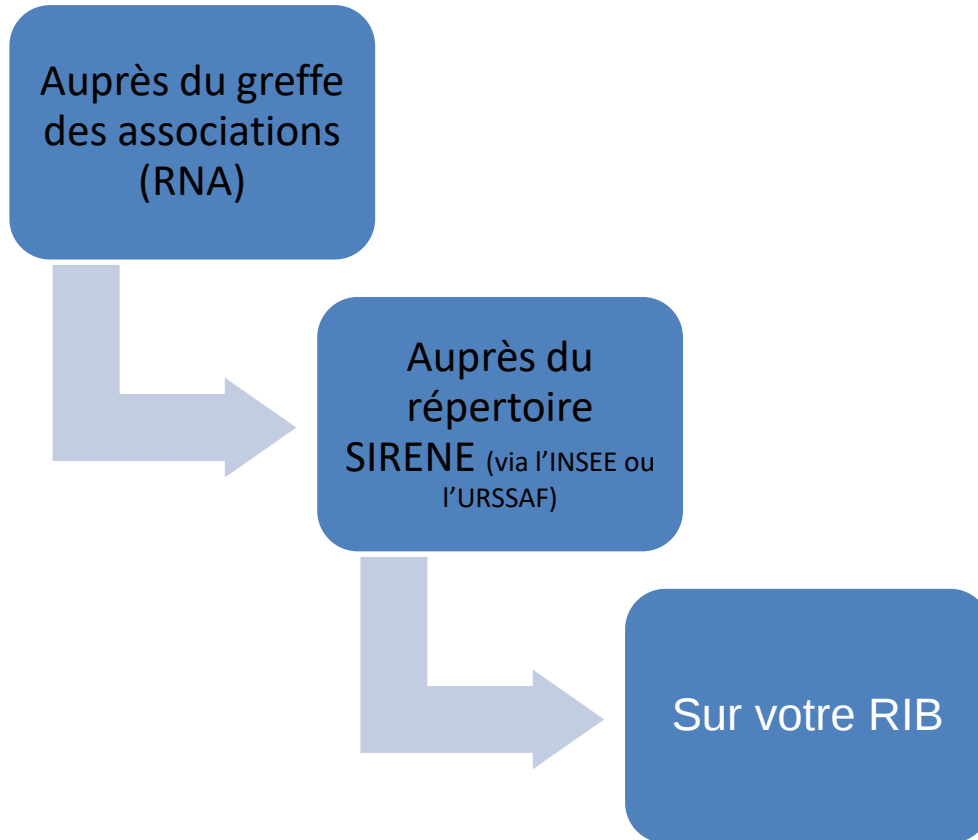
Mél : drajes-paca-fdva@region-academique-paca.fr

Site : <https://www.ac-aix-marseille.fr/le-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-campagne-2023-122948>

Subvention FDVA 2023

À VÉRIFIER ET PRÉPARER

Vérifier la concordances des dénomination et adresse



Vérifier les codes et mots de passe sur le compte asso



Mettre à jour le navigateur



Préparer et scanner les documents à joindre



Préparer vos réponses sur un traitement de texte pour réaliser des copier-coller (modèle cerfa)



Identifier le bon
code de
subvention



Compléter la
rubrique moyen
humain



Valoriser les
apports en
nature et le
bénévolat

La ligne FDVA doit bien apparaître dans les ressources

Le budget prévisionnel doit être équilibré

La personne qui fait la demande doit bien être la personne mandatée pour le faire (*joindre le mandat le cas échéant*)

Minimum : 800 €

Maximum : 15 000 €

Montants limites des demandes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE